

METROPOLE ROUEN NORMANDIE  
DEPARTEMENT URBANISME ET HABITAT  
DIRECTION DE L'URBANISME REGLEMENTAIRE  
IMMEUBLE LE 108  
108 ALLEE FRANCOIS MITTERRAND - CS 50589  
76006 ROUEN CEDEX

### Siège Social

Chemin de la Bretèque - CS 30059  
76237 Bois-Guillaume cedex  
Tél. : 02 35 59 47 47  
Fax : 02 35 12 21 08  
Email : accueil76  
@normandie.chambagri.fr

N/Réf : DOL/NM

#### Pôle Territoires et Environnement

Dossier suivi par Mme Delphine OMNÈS-LEBLANC  
Ligne directe : 02.32.78.80.59  
amenagement.urbanisme@normandie.chambagri.fr

Bois-Guillaume, le 21 mai 2021

**Objet** : Avis sur le projet de modification n°2 – **PP2S** 2021 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) métropolitain – pôle de proximité de **Seine-Sud**

*Dossier suivi par Mme Elodie MARAIS*

Monsieur le Président,

Par courrier reçu en date du 17 mai 2021, vous nous soumettez le projet cité en objet et sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture.

Le projet de modification n°2 – PP2S réalisé sur le pôle de proximité Seine-Sud vise à apporter différents ajustements au PLU Métropolitain. Ces ajustements ont pour objet de :

- Supprimer des emplacements réservés,
- Faire évoluer le patrimoine bâti (ajout, rectification des fiches patrimoine),
- Identifier un arbre remarquable,
- Modifier des hauteurs indiquées sur la Planche 2 du règlement graphique : plan de la morphologie urbaine,
- Modifier des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et en ajouter une nouvelle,
- Procéder au changement de zone au sein de la zone urbaine,
- Ajouter des lignes de recul minimal d'implantation,
- Modifier le règlement écrit de zone de projet,
- Corriger des erreurs matérielles dans le rapport de présentation et dans une OAP.



[www.afnor.org](http://www.afnor.org)  
Conseil-Formation

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Siret 187600077 00015 / APE 9411Z

[www.chambre-agriculture-76.fr](http://www.chambre-agriculture-76.fr)

... / ...



Ces modifications n'ont pas d'impact sur l'espace agricole, ainsi nous n'avons aucune remarque à formuler sur ce projet et nous lui donnons **un avis favorable**.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Sébastien LEVASSEUR  
Vice-Président de la Chambre d'agriculture  
Président de la Commission Territoires